

République française
Département de l'Hérault

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
Séance du 13 juin 2014

Membres en exercice :
34

Date de la convocation: 06/06/2014

L'an deux mille quatorze et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 18

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE

Représentés: Jean ARCAS par Jean-Pierre BERRAUD, Norbert ETIENNE par Martine GIL, Lionel GAYSSOT par Francis BOUTES, Martine OLMOS par Yves FRAISSE, Rémy PAILLES par Jean-Pierre BARTHES, Luc SALLES par Marie-Aline EDO, Robert TROPEANO par Kléber MESQUIDA, Bernard VIDAL par Gérard BARO

Excusés: Michaël ANDERS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Luc FALIP, Gérard MARCOUÏRE, Antoine MARTINEZ

Absents: Marylène FAIVRE, Gilbert LEPETITCORPS, Alain MOULY

2014_13_06_12

Objet: Economie : Filière Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

Attributaire du label Pôle d'Excellence Rurale par décret du 25 Aout 2011, le Pays participe à la mise en place de la filière PPAM en soutien à l'agriculture pour une reconquête des friches. Il assure l'animation du programme et coordonne l'ensemble des acteurs avec les différents maîtres d'ouvrage : la Communauté de communes Orb Jaur et l'Association BIO ORB PPAM.

a) La pépinière

Pour initier cette filière, il a fallu mettre en place une pépinière, banque de plants, non retenue par la DATAR pour le Pôle d'Excellence Rurale alors qu'il constituait la base du projet.

Sur la première phase (2012-2013), le budget a permis d'acquérir les rhizomes d'iris qui ont été divisés en 2014 et plantés sur 3 ha.

Sur la deuxième phase (2013-2014), le budget voté lors du comité syndical du 7 juillet pour un montant de 44 640 Euros se trouve modifié sur la participation de l'Etat 20 000 / 22 000 et nécessite donc un complément en autofinancement à charge de la communauté de communes Orb Jaur.

		2013 voté	2013 revu
DEPENSES Fonctionnement (TTC)	Achat plants	7 139	7 139
	Prestation CADE	5 000	5 000
	Location terrains	1 000	1 000
	Petit matériel	1 187	1 187
	Travaux agricoles	28 702	28 702
	Frais divers	1 612	1 612
	TOTAL	44 640	44 640
	Etat	22 000	20 000
	Région	-	-
	Département	13 640	13 640
	Autofinancement Pays	3 000	3 000
	Autofinancement CC Orb Jaur	6 000	8 000
	TOTAL	44 640	44 640

Ce programme permet d'acheter des plants de grenadiers, artichauts et hémérocailles (lys) pour poursuivre la diversification viticole et la lutte contre les friches.

En troisième phase, au terme de la période triennale, le plan de financement (2014-2015) a été proposé et adopté pour un montant global de 50 000 Euros lors du précédent comité syndical du 7 mars 2014.

A la demande des financeurs, le budget doit être reconsidéré afin de prendre en compte l'achat de matériel agricole. Cette ligne budgétaire était initialement prévue dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale en investissement matériel porté par la communauté de communes Orb Jaur. Les services de l'Etat souhaitent distinguer le « matériel agricole » du « matériel équipement du bâtiment », pour cela, ils demandent de rattacher le matériel agricole à l'activité de la pépinière.

Le nouveau plan de financement proposé sera le suivant :

		2014 (mars)	2014 (juin)
DEPENSES Fonctionnement (TTC)	Achat plants	7 000	7 000
	Prestation CADE	5 000	5 000
	Location terrains	1 500	1 500
	Petit matériel	2 000	2 000
	Travaux agricoles	31 000	31 000
	Achat matériels agricoles	-	70 000
	Frais divers	3 500	3 500
	TOTAL	50 000	120 000
	Etat	21 000	51 000
	Région	-	-
	Département	19 000	45 000
	Autofinancement	10 000	24 000
	TOTAL	50 000	120 000

Pour rappel : ce programme triennal adopté le 23 juillet 2012 pour un montant global de 112 260 Euros se trouve profondément modifié 199 200 Euros à ce jour. L'autofinancement sera supporté par le Pays pour 10 000 euros (Cf. délibération du 08/07/2012) et la Communauté de communes Orb Jaur pour 32 000 euros.

		2012	2013	2014	TOTAL
DEPENSES FONCTIONNEMENT (TTC)	Achat plants	16050	7139	7 000	30189
	Prestation CADE	2500	5000	5 000	12500
	Location terrains	500	1000	1 500	3000
	petit matériel	965	1187	2 000	4152
	travaux agricoles	12845	28702	31 000	72547
	Achat matériels agricoles	-	-	70 000	70000
	frais divers	1700	1612	3 500	6812
	TOTAL	34560	44640	120 000	199200
RECETTES PREVISIONNELLES	Europe (214)	-	-	-	-
	Etat	15000	20000	51 000	86 000
	Région	-	-	-	-
	Département	12560	13640	45 000	71 200
	Autofinancement CC	-	8 000	24 000	42 000
	Autofinancement PHLV	7000	3 000	-	
	TOTAL	34560	44640	120 000	199 200

b) L'étude juridique et économique

Afin de donner un cadre juridique à la mise en place de la filière PPAM sur le territoire, il est proposé de solliciter un accompagnement pour assistance juridique et sectorielle pour :

- Etudier la forme ou les formes juridiques adaptées aux fonctionnements de la filière micro territoriale,
- Elaborer et enregistrer les divers contrats (baux ruraux, commodat, contrats productions, contrats vente...),
- Assistance juridique et formalités administratives,
- Assistance sectorielle PPAM,
- Calibrage du projet économique, définition des partenariats, dimensionnement des attendus.

Le coût total de l'opération est de 15.000 € TTC pour lequel les cofinancements sont demandés :

- Conseil général 6 000 €
- Europe..... 6 000 €

Le solde sera apporté en autofinancement par le Pays.

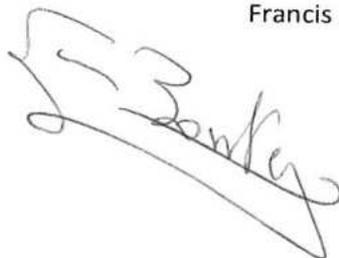
Monsieur le Président propose aux membres du Comité de :

- se prononcer sur le principe de la conduite, par le Pays du Pôle d'Excellence Bio-Orb mettant en exergue les modifications de maîtrise d'ouvrage,
- se prononcer sur le principe des demandes de subventions telles que précitées qu'il s'agisse de la pépinière ou de l'étude juridique,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian le 13 Juin 2014.

Le Président,
Francis BOUTES



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

